

Ministry of Education

315 Front Street West
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

315, rue Front Street Ouest Toronto
(Ontario) M7A 0B8

2024: SB21

Date :

Le 7 octobre 2024,

**Note de service
adressée à :**

Directrices et directeurs de l'éducation
Responsables principaux des activités
Secrétaires-trésoriers des administrations scolaires

Expéditeurs :

Claudine Munroe
Sous-ministre adjointe
Division de l'éducation autochtone et du bien-être

Andrew Davis
Sous-ministre adjoint
Division des relations de travail et du financement en
matière d'éducation

Clayton La Touche
Sous-ministre adjoint
Division du soutien aux élèves et des services
régionaux

Yael Ginsler
Sous-ministre adjointe
Division du rendement des élèves

Phil Graham
Sous-ministre adjoint
Division des politiques et de la planification stratégiques

Giselle Basanta
Sous-ministre adjoint
Secrétariat de l'équité en matière d'éducation et de la
gouvernance

Objet :

Mises à jour de 2024-2025 apportées aux *Instructions
relatives à l'approche réciproque en éducation (ARE)
pour les Premières Nations et les conseils scolaires*

Nous vous remercions de soutenir la mise en œuvre de l'Approche réciproque en éducation (ARE) et de collaborer afin d'améliorer continuellement l'accès des élèves des Premières Nations à l'éducation.

Vous trouverez dans cette trousse les mises à jour apportées aux instructions relatives à l'ARE pour l'année scolaire 2024-2025.

Les Instructions relatives à l'ARE sont un document d'orientation préparé pour fournir des renseignements utiles sur la façon de mettre en œuvre les divers éléments de l'ARE, y compris, sans s'y limiter, les renseignements sur l'admissibilité des écoles et des élèves, les droits de base, l'inscription des élèves, et les calendriers de paiement et de déclaration.

Les documents supplémentaires suivants sont joints pour aider les conseils scolaires et les écoles administrées par les Premières Nations et le gouvernement fédéral à se conformer aux processus nécessaires pour l'année scolaire 2024-2025 :

- Foire aux questions (FAQ)
- Liste d'inscription des élèves
- Rapport sur les renseignements des élèves

Changements apportés aux Instructions relatives à l'ARE pour 2024-2025

L'édition 2024-2025 des Instructions relatives à l'ARE comprend des mises à jour au financement principal de l'éducation (auparavant appelé Subventions pour les besoins des élèves (SBE) qui se répercutent sur les droits de base de l'ARE et le montant basé sur les demandes.

Les ajustements et améliorations spécifiques au financement principal de l'éducation pour 2024-2025 incluent, sans s'y limiter :

- Ajustements des repères liés à la main-d'œuvre. Remarque : Ces montants seront mis à jour à partir des repères figurant dans les projections révisées des conseils scolaires pour les conseils scolaires, ainsi qu'aux droits de base, qui seront diffusés début septembre.
- Pour les conseils scolaires, le volet Somme liée à l'incidence spéciale (SIS) continue d'être basé sur une formule provisoire avec des ajustements pour refléter les mises à jour des repères en 2024-2025. Toutefois, pour le cadre de l'ARE, le processus pour négocier les montants de dotation supplémentaires pour l'éducation de l'enfance en difficulté continuera de refléter l'approche de 2022-2023 basée sur les demandes. Comme pour l'ARE de 2023-2024, le montant maximal basé sur les demandes dans l'ARE de 2024-2025 sera mis à jour annuellement pour refléter les mises à jour des repères.
- Pour les conseils scolaires, le financement de l'Allocation liée à l'équipement personnalisé (SEP) a été modernisé en 2024-2025. Toutefois, afin de maintenir la stabilité et d'éviter des répercussions négatives sur les élèves dans le contexte

de l'ARE, le ministère continuera de suivre la politique relative à l'ARE de 2023-2024 dans le cadre de l'ARE 2024-2025. Par conséquent, le droit de base de 2024-2025 reflétera le montant par élève de l'ARE pour 2023-2024 SEA et le processus de 2024-2025 pour les négociations pour les coûts de l'équipement utilisé pour l'éducation de l'enfance en difficulté reflétera l'approche basée sur les demandes et la franchise de 2023-2024.

- Le volet Évaluations des professionnels faisant partie de l'Allocation pour les besoins différenciés a été ajouté (transféré au financement principal de l'éducation en 2024–2025).
- Une mise en œuvre par étapes sur cinq ans en fonction des mises à jour du recensement de 2021 de Statistique Canada sera effectuée à compter de 2024-2025 pour faire en sorte que le financement reflète et soutienne mieux les besoins sur le terrain des conseils scolaires. Remarque : Les mises à jour du recensement apportées à l'Allocation pour l'éducation en milieu rural et dans le Nord seront entièrement mises en œuvre en 2024–2025.
- Le Supplément pour la sécurité et la propreté dans les écoles a été éliminé (abolition du financement en 2024–2025)
- Le Fonds de redressement pour une réaffectation a été retiré (financement d'une durée limitée pour 2023–2024 seulement)

Les calculs des frais de base, qui ont été restructurés avec le financement principal de l'éducation, reflètent aussi les changements apportés au financement existant à l'intérieur de chaque volet.

Nous invitons tout le personnel responsable des inscriptions, en particulier les directeurs et les administrateurs des écoles, à prendre connaissance de ces documents.

Si vous avez besoin de plus de renseignements à propos de l'ARE, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

Objet	Personne-ressource	Courriel
Généralités	Nick Bertrand	Nick.Bertrand@ontario.ca
Financement	Romina Di Pasquale	Romina.Dipasquale@ontario.ca
Paiements	Andrew Yang	andrew.yang@ontario.ca
SISOn	Claire Corinthios	Claire.Corinthios@ontario.ca
SIFE	Xiaofei Wang	Xiaofei.Wang@ontario.ca
Éducation de l'enfance en difficulté	Charmaine Perera	charmaine.perera@ontario.ca
Dossiers scolaires de l'Ontario (DSO)	Mishaal Surti	Mishaal.Surti@ontario.ca
Conseillers des Premières Nations / Conseillers en droits de la personne et équité	Anusha Tikaram	anusha.tikaram@ontario.ca

Original signé par

Claudine Munroe
Sous-ministre adjointe
Division de l'éducation autochtone et du bien-être

Andrew Davis
Sous-ministre adjoint
Division des relations de travail et du financement en matière d'éducation

Clayton La Touche
Sous-ministre adjoint
Division du soutien aux élèves et des services régionaux

Yael Ginsler
Sous-ministre adjointe
Division du rendement des élèves

Phil Graham
Sous-ministre adjoint
Division des politiques et de la planification stratégiques

Giselle Basanta
Sous-ministre adjoint
Secrétariat de l'équité en matière d'éducation et de la gouvernance

Pièces jointes :

- Instructions relatives à l'ARE 2024-2025 pour les Premières Nations et les conseils scolaires
- Foire aux questions (FAQ)
- Liste d'inscription des élèves (Excel)
- Rapport sur les renseignements des élèves (Excel)